

ID: 029-200033736-20200910-2020_09_16-DE



DELIBERATION DU CONSEIL DU POLE METROPOLITAIN DU PAYS DE BREST

Séance du 10/09/2020

Référence 2020_09_16

Objet de la délibération

Élection du Président

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
45	41	42

Date de la convocation 02/09/2020

Date d'affichage 02/09/2020

Vote

A l'unanimité

Pour : 43
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2020 et le 10 Septembre à 10 heures, le Conseil du Pôle Métropolitain du Pays de Brest, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège de la communauté de communes du Pays d'Iroise sous la présidence de GOURVEZ Jean-Yves, Doyen d'âge

Présent.e.s:

M. CUILLANDRE François, Président, Mmes: ABIVEN Bernadette (arrivée en cours de séance), BALCON Claudie, BONNARD LE FLOCH Frédérique, CARO Pauline, CHEVALIER Christine, CREAC'HCADEC Marie-Annick, GUILLORE Alexandra, L'HOSTIS Neïma, MALGORN Bernadette, NICOLAS Gaëlle, QUIGUER Tifenn, SOUDON Chantal, MM: BELE Christophe, CAP Dominique, COLIN Christophe (suppléant Mme LAMOUR Marguerite) DU BUIT Yves, DRELON Frédéric (suppléant de M GOUEROU Jacques) GIBERGUES Bernard, GOALEC Bernard, GOULAOUIC Pascal, GOURTAY Michel, GOURVEZ Jean-Yves, GOURVIL Armel, GUEVEL Yann, KERNEIS Mickaël, LARS Roger, LE BRIS Jacky, LE LOC'H Jean-Michel, LECLERC Patrick, MOUNIER Gilles, NEDELEC Yohann, PICHON Ronan, POUPON Julien, PRIGENT Pascal, QUILLEVERE Bernard, RAPIN Raphaël, ROUDAUT Stéphane, SALAUN Gilles, TALARMAIN Roger, TALARMIN André, TREGUER Jean-François

Excusé.e.s représenté.e.s par leur suppléant.e.s :

Mme LAMOUR Marguerite suppléant : M COLIN Christophe, M GOUEROU Jacques suppléant M DRELON Frédéric

Excusé.e.s ayant donné procuration :

Mme GODEBERT Viviane à M TALARMIN André, M NEDELEC Yohann à M CUILLANDRE François

Excusé.e.s:

Mme ARZUR Agathe, M GOSSELIN Jacques

Assistaient en outre à la réunion :

Mmes APPERE Sterenn, DEMANGEON Luce, LE BARS Mickaèle, LE NAOUR Anne, RIOS Laura, MM : CANN Thierry, BUREL Erwan

A été nommée secrétaire : Mme CARO Pauline

Objet de la délibération : Élection du Président

Envoyé en préfecture le 14/09/2020

Reçu en préfecture le 14/09/2020

Affiché le



ID: 029-200033736-20200910-2020_09_16-DE

EXPOSE

Le doyen d'âge rappelle que l'élection du Président suit les mêmes règles que celles prévues pour les conseils municipaux aux articles L. 2122-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales : l'élection se déroule au scrutin secret à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Après un appel à candidature, il est procédé au déroulement du vote :

Candidat pour la Présidence : Monsieur François CUILLANDRE

En application du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 5211-1 et 2 et L 2122-7-1, le Conseil du Pôle métropolitain procède à l'élection du Président du Pôle métropolitain du Pays de Brest.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins	42
Bulletins litigieux ou nuls	0
Nombre de bulletins blancs	4
Nombre de suffrages exprimés	38
Majorité absolue	20

RESULTATS

François CUILLANDRE	38

François CUILLANDRE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est proclamé Président du Pôle métropolitain du Pays de Brest et installé dans ses fonctions.

À Brest,

Le Président,

François Cuillandre